

**COMMUNE D'UCCLE**  
Monsieur M. COOLS  
Echevin de l'Urbanisme  
Place Jean Vander Elst, 29  
1180 UCCLÉ

V/Réf. : U12/F°415  
N/Réf. : AVL/ah/UCL-2.300/s522  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : UCCLÉ. Bosveldweg, 41. Demande de permis d'urbanisme portant sur la création d'une terrasse et de deux lucarnes en toiture d'un immeuble à appartements.  
(Correspondant : Mme A. Bruschi)

Suite à votre courrier du 14 juin 2012 sous référence, réceptionné le 19 juin dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 27 juin 2012.

Le dossier concerne un immeuble à appartements situé à proximité d'un tilleul centenaire, classé comme site. La demande concerne principalement la modification de la toiture suite au réaménagement de l'étage sous combles.

La Commission constate que les travaux n'auront pas d'impact sur l'arbre classé. Elle considère donc que la présente demande relève plus d'un examen urbanistique que patrimonial (respect du RRU et autres réglementations en vigueur).

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : M. S. PLOMPEN  
- A.A.T.L. – D.U. : M. M. BRIARD